

Mali

Matrice de Suivi des déplacements (DTM)

Décembre 2014



Introduction

Le conflit qui a affecté les régions nord du Mali en 2012 a provoqué d'importants déplacements de populations tant à l'intérieur du territoire malien que vers les pays limitrophes. Afin de mieux appréhender ces mouvements de populations et fournir des données précises et actualisées aux partenaires humanitaires, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) a débuté en juin 2012 son programme de matrice de suivi des déplacements.

Etant donné que le Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire et de la Reconstruction du Nord (MSAHRN) est la structure de l'Etat en charge de la coordination des actions humanitaires dans les situations de crise conformément au décret N°2014-0280/P-RM publié le 25 avril 2014, il a été décidé que la responsabilité de collecte de données incombe au Gouvernement à travers ses Services Techniques, avec l'appui et l'assistance des autres partenaires. Le leadership du programme dénommé Matrice de Suivi des Déplacements (Displacement Tracking Matrix en anglais - DTM) a été transféré au Gouvernement du Mali le 13 novembre 2014 au travers de la Direction Nationale du Développement Social (DNDS), qui est le Service Central du Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire et de la Reconstruction du Nord, chargé de la gestion des personnes déplacées Internes, des « déplacées retournées », des rapatriés et autres groupes vulnérables.

L'objectif de ce programme est de collecter des informations précises et actualisées sur les mouvements de populations, suite aux conflits, sur l'ensemble du territoire

Les évaluations réalisées dans le cadre du programme DTM suivent la méthodologie et les outils élaborés par la Commission Mouvement de Populations (CMP), groupe de travail du cluster protection.

Les opérations de collecte de données menées sur le terrain sont conduites par la DNDS en étroite collaboration avec l'OIM. Elles comprennent la mise à jour des données concernant les populations déplacées et retournées, le suivi des mouvements de populations aux points d'entrée et de transit des villes de Bamako, Mopti, Tombouctou et Gao ainsi que l'évaluation des besoins des populations affectées dans les régions nord du pays.

Les équipes DTM sont présentes dans l'ensemble des régions du Mali et sont composées d'agents de la Direction Nationale du Développement Social (DNDS), de la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) et de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM).

(Toutes les données présentées dans ce rapport sont disponibles au niveau des cercles, communes et villages. Pour plus d'information, merci de contacter Abdramane Niama TOGORA : ant.togora@yahoo.fr)

Éléments clés

- **61.621** personnes déplacées internes (**12.633** ménages) enregistrés et identifiés par le programme DTM dans l'ensemble des régions du Mali. **32.038** PDIs dans les régions sud et **29.583** PDIs dans les régions nord.
- Les mouvements de personnes déplacées vers le nord continuent et une légère tendance à la hausse est observée depuis le mois de novembre.
- Une enquête réalisée auprès des personnes déplacées au nord et au sud révèle que 56% des ménages interrogés souhaitent retourner dans leur lieu d'origine tandis que 43% souhaitent rester sur leur lieu de déplacement.
- Une enquête réalisée auprès des personnes déplacées concernant les besoins primaires des PDIs a mis en évidence le fait que 51% des ménages interrogés ont des besoins alimentaires, 12% des besoins en abri et 6% des besoins en termes d'article non-alimentaire.
- 394.655 personnes retournées ont été identifiées à Gao, Tombouctou, Mopti et Kidal.

Contenu

Déplacés Internes.....	2
Points de suivi des mouvements de populations	3
Intentions de retour	4
Retournés	5
Annexe I Tableau-PDIs par cercle.....	7
Annexe II Carte-PDIs par cercle.....	8
Annexe III Carte-Retournés par cercle	9
Annexe IV Méthodologie.....	10

Matrice de suivi des déplacements

DEPLACES INTERNES

Les opérations de collecte et de mise à jour des données menées dans le cadre du programme DTM confirment la baisse du nombre de personnes déplacées au Mali. Le nombre de PDIs est en effet passé de **86.026** personnes (rapport DTM d'octobre 2014) à **61.621** au 31 décembre 2014. Ainsi entre octobre et décembre 2014, une baisse de **24.405** personnes déplacées a été constatée.

Localisation des personnes déplacées

Les données concernant la localisation et le nombre des personnes déplacées dans les régions sud sont le résultat des vérifications menées de façon hebdomadaire par la DNDS dans les régions de Bamako, Kayes, Koulikoro, Ségou, Sikasso et Mopti. Ces vérifications consistent, au travers de visites porte à porte et en centre fixe dans les services déconcentré du Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire et de la Reconstruction du Nord (MSAHRN), à vérifier la présence physique des personnes déplacées enregistrées par les équipes DTM à la suite du conflit de 2012 et des évènements de mai et juillet 2014 à Kidal. Au nord, les évaluations menées sur le terrain consistent à obtenir, au travers d'entretiens avec des informateurs clés et de visites de terrain, des estimations concernant le nombre de personnes déplacées au sein même des régions nord (Gao, Tombouctou et Kidal).

Déplacés Internes au Mali par région

Région	Ménage	Individus	Taille moyenne
Bamako	2.569	14.386	5,6
Kayes	140	376	2,7
Koulikoro	1.738	10.456	6,0
Mopti	1.410	4.430	3,1
Ségou	502	2.106	4,2
Sikasso	186	284	1,5
Gao	1.316	7.245	5,5
Kidal	2.194	11.990	5,5
Tombouctou	2.578	10.348	4,0
TOTAL	12.633	61.621	4,9

Au sud, le nombre de PDIs identifiés à Bamako est passé de 31.146 PDIs¹ en octobre à **14.386** en décembre 2014. Ainsi entre octobre et décembre 2014, une baisse de **16.760** personnes déplacées a été constatée.

Au nord, la région de Kidal serait celle qui accueille le plus grand nombre de déplacés (**11.990** PDIs). Néanmoins, ces estimations sont à considérer avec la plus grande précaution du fait des difficultés d'accès aux zones concernées. A Tombouctou, la majorité des personnes déplacées se trouvent dans le cercle de Tombouctou qui est actuellement plus sécurisé que les autres cercles de la région. A Gao, il y a eu une légère augmentation du nombre de PDIs qui est passé de 7.070 en octobre à 7.245 en décembre 2014, le plus grand nombre de PDIs a été identifié à Ménaka. Ceci est dû à l'insécurité qui règne dans la zone depuis les évènements de mai 2014. Ces données, qui n'ont pas pu être mise à jour sur l'ensemble de la région pour des questions de sécurité, doivent néanmoins faire l'objet d'une actualisation plus précise.

Répartition des personnes déplacées par commune-Bamako

Communes	Ménages	Individus	Taille moyenne
Commune I	720	4.523	6,3
Commune II	139	628	4,5
Commune III	449	2.749	6,1
Commune IV	412	1.689	4,1
Commune V	432	2.204	5,1
Commune VI	417	2.593	6,2
TOTAL	2.569	14.386	5,6

¹ Rapport DTM d'Octobre 2014.

Profil démographique

La population déplacée est constituée de **52,9%** de femmes et à **47,1%** d'hommes. Par ailleurs, **55,5%** des personnes déplacées sont des enfants (âgés de 0 à 17 ans) et **44,5%** des adultes (18 ans et plus).

Répartition par âge et par sexe des populations déplacées au Mali

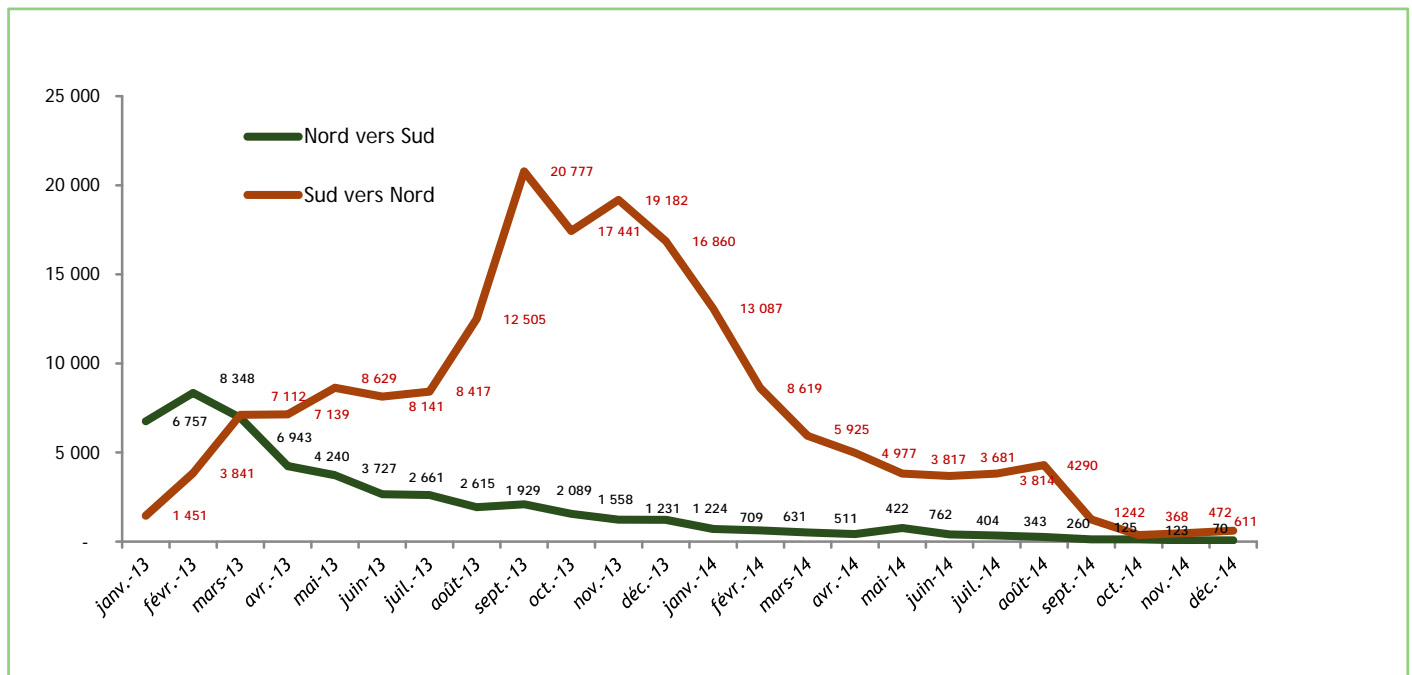
Age	Femme	% Femme	Homme	% Homme	Total général
N/A	59	0,1%	47	0,1%	106
0/4 ans	4 942	8,0%	4.341	7,0%	9.283
5/11 ans	6 617	10,7%	6.349	10,3%	12.966
12/17 ans	6 254	10,1%	5.708	9,3%	11.962
18/59 ans	11 993	19,5%	10.073	16,3%	22.066
+ 60 ans	2 735	4,4%	2.503	4,1%	5.238
TOTAL	32.600	52,9%	29.021	47,1%	61.621

POINTS DE SUIVI DES MOUVEMENTS DE POPULATIONS (FLOW MONITORING POINTS - FMP)

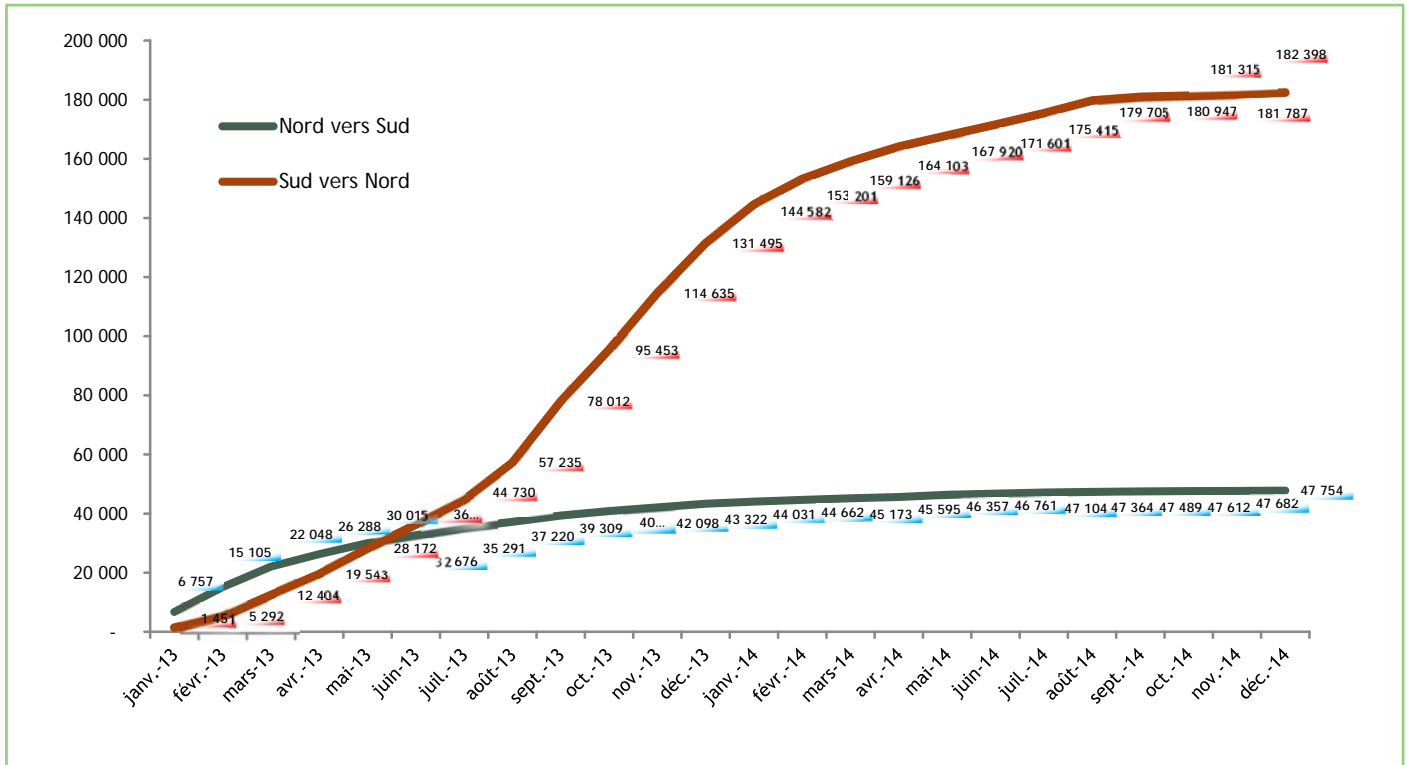
Les points de suivi des mouvements de populations (Flow Monitoring Points-FMP en anglais), ont été installés dans les villes de Bamako, Mopti, Tombouctou et Gao afin de faire le suivi des mouvements de personnes déplacées et servir de système d'alerte précoce en cas de déplacement massif. Les évaluations FMP ont débuté en janvier 2013 et se poursuivent jusqu'à nos jours. Depuis la date d'installation des points FMP et jusqu'au 31 décembre 2014, **47.754** déplacés se rendant vers le sud du pays ont été recensés tandis que **182.398** PDIs allant vers le nord ont été identifiés.

Les données FMP qui font état, depuis mai 2013, d'un nombre cumulé de déplacements vers le nord supérieur au nombre cumulé de déplacements vers le sud confirment la tendance au retour observée notamment à travers la baisse du nombre de personnes déplacées au Mali.

Graphique 1: Evolution du nombre de PDIs allant du nord vers le sud et du sud vers le nord de janvier 2013-décembre 2014



Graphique 2: Nombre cumulé de PDI allant du nord vers le sud et du sud vers le nord de janvier 2013 à décembre 2014

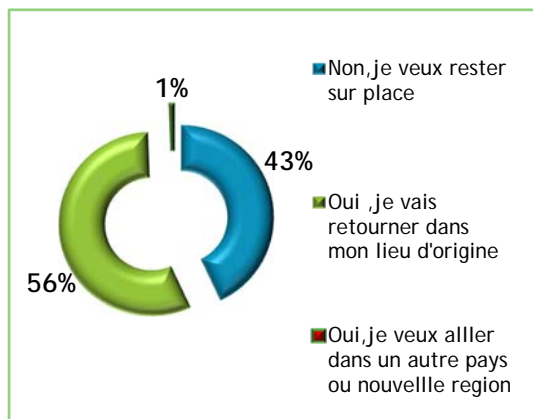


Si le retour de personnes déplacées vers leurs lieux d'origine est avant tout une décision personnelle influencée par divers facteurs, les interviews réalisées aux points FMP démontrent que la situation sécuritaire est l'élément qui pèse le plus sur la décision de rentrer au nord. En effet, en octobre 2014, 72,5% des personnes allant vers le nord ont déclaré rentrer chez elles du fait de l'amélioration des conditions de sécurité dans leurs régions d'origine. Ce pourcentage s'élève à 76,4% en décembre 2014.

En ce qui concerne les raisons de déplacements, 51,4% des PDI identifiés qui ont effectué le voyage du nord vers le sud du pays en décembre 2014, ont déclaré quitter leurs domiciles pour cause d'insécurité alimentaire. Il semble en effet que de nombreux ménages aient des difficultés à subvenir à leurs besoins alimentaires du fait de la crise et se voient dans l'obligation de quitter leurs domiciles. Concernant les 611 PDI identifiés qui ont regagné les régions nord durant le mois de décembre 2014, 76,4% disent rentrer du fait de l'amélioration de la situation sécuritaire au nord. Cette donnée confirme l'importance des questions de sécurité dans la décision des personnes déplacées de regagner leurs domiciles.

INTENTIONS DE RETOUR

Graphique3: Intentions de retour

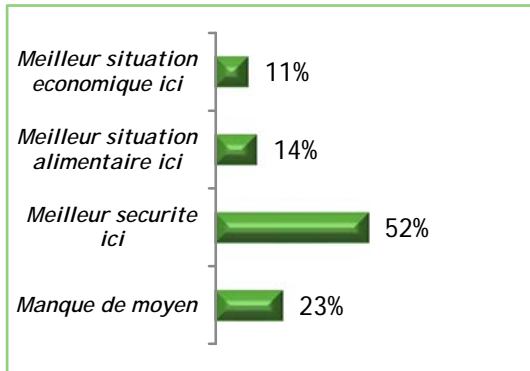


Afin de mieux comprendre les dynamiques de déplacement actuelles, les équipes DTM ont réalisé une enquête d'intention de retour auprès des ménages déplacés dans les régions sud et nord du Mali. Les ménages interrogés représentent 10% des ménages déplacés identifiés dans chaque région. L'un des résultats les plus importants de cette enquête est l'augmentation du pourcentage de ménages ayant déclaré qu'ils ne désiraient pas rentrer chez eux. Ce pourcentage s'élève désormais à **43%** tandis qu'il était de **28%** en octobre 2014². Comme indiqué dans le graphique 4, les personnes qui ont décidé de ne pas regagner leurs domiciles déclarent bénéficier à **52%** d'une meilleure sécurité sur leurs

² Rapport DTM. Octobre 2014

lieux de déplacement et à 11% d'une meilleure situation économique.

Graphique 4: Raisons pour le non-retour



En effet, et comme évoqué précédemment, la dégradation de la situation sécuritaire au nord a dissuadé certains PDIs de regagner leurs domiciles. Par ailleurs, nombre d'entre eux ont trouvé dans leurs lieux de déplacement des moyens de subsistance, raison pour laquelle ils ne désirent pas regagner leurs régions où les opportunités économiques sont plus rares. De plus, il est à noter que 23% des ménages interrogés ont déclaré ne pas pouvoir rentrer pour causes d'incapacité financières, ceci correspond le plus souvent à une absence de moyens pour payer le transport vers le lieu d'origine.

La majorité des personnes déplacées (56%) déclarent vouloir regagner le domicile qu'elles occupaient avant la crise. Concernant la date de retour, 47,6% des ménages interrogés déclarent ne pas savoir quand ils vont rentrer. En effet, la décision quant à la date retour reste difficile à anticiper dans la mesure où la plupart de ménages (52%) basent leur décision sur les conditions de sécurité au nord dont l'évolution demeure incertaine.

En ce qui concerne le voyage, 99% des ménages déplacés ont déclaré vouloir rentrer en une seule fois avec l'ensemble des membres de leurs familles tandis que seulement 1% des chefs de ménages déclarent vouloir faire le voyage avec quelques membres avant de faire venir le reste de la famille (principalement pour des questions de sécurité). La plupart de ces ménages (87%) planifient de prendre le bus pour regagner leurs domiciles. Comme évoqué précédemment, il semble que le manque de moyens pour le transport représente un problème important, dans la mesure où 97% des ménages interrogés ont déclaré qu'ils devront faire un emprunt pour financer leur transport.

L'enquête d'intention de retour permet également de mettre en lumière l'extrême fluidité des mouvements des PDIs dans la mesure où 60% des ménages déplacés interrogés ont déclaré avoir effectué au moins une fois le voyage vers leur domicile avant de regagner leurs lieux de déplacement. Ces ménages se déplacent avant tout afin de visiter la famille restée au nord (54%) et vérifier l'état des biens laissés dans leurs lieux d'origine (23%). En parallèle, les ménages déplacés maintiennent une relation étroite avec la famille restée dans les régions d'origine puisque pour 49% d'entre les membres de leurs familles sont les sources d'information principales concernant les conditions de leurs localités ou de leurs domiciles.

PERSONNES RETOURNÉES

Retournés par région - cercle

Région - Cercle	Ménage	Individus
Gao	31 248	16 0602
Ansongo	10 107	59 730
Bourem	3 901	22422
Gao	5 008	33 612
Ménaka	12 232	44 838
Kidal	350	1 000
Abeïbara	115	275
Kidal	165	375
Tessalit	70	350
Mopti	7 639	35487
Bandiagara	382	2 813
Douentza	4 351	24 176
Mopti	1 565	2 602
Tenenkou	883	3 307
Youwarou	458	2 589
Tombouctou	38 973	197 566
Dire	2 575	17 981
Goundam	2 011	9 876
Gourma-Rharous	9 379	56 508
Niafouké	6 659	41 708
Tombouctou	18 349	71 493
TOTAL	78 210	394 655

Les évaluations réalisées auprès des personnes retournées concernent l'ensemble des régions de Gao et Tombouctou, les communes de Kona, Douentza, Bandiagara dans la région de Mopti ainsi que les communes d'Abeïbara, Kidal et Tessalit dans la région de Kidal. Dans le cadre de ces évaluations, un retourné est considéré comme une personne qui est rentrée de façon permanente dans son lieu d'origine avec ou sans les membres de sa famille.

Selon les résultats de ces évaluations, réalisées au travers d'entretiens avec des informateurs clés il y a approximativement **394 655** personnes retournées au Mali.

Concernant la région de provenance des personnes retournées, la majorité d'entre elles viennent de Bamako (39%) et de Mopti (17,5%), suivie des régions de Gao (17%) et de Tombouctou (15,5%).

Il est à noter que 11% des personnes retournées identifiées dans les régions nord viennent des pays limitrophes, principalement du Niger, de la Mauritanie et du Burkina-Faso.

Ainsi, le nombre de retournés au Mali est passé de 137 422 en Juillet 2013 à 196 146 au début de l'année 2014 pour atteindre **394 655** en fin 2014. Cette augmentation est le reflet d'une tendance croissante au retour des personnes déplacées.

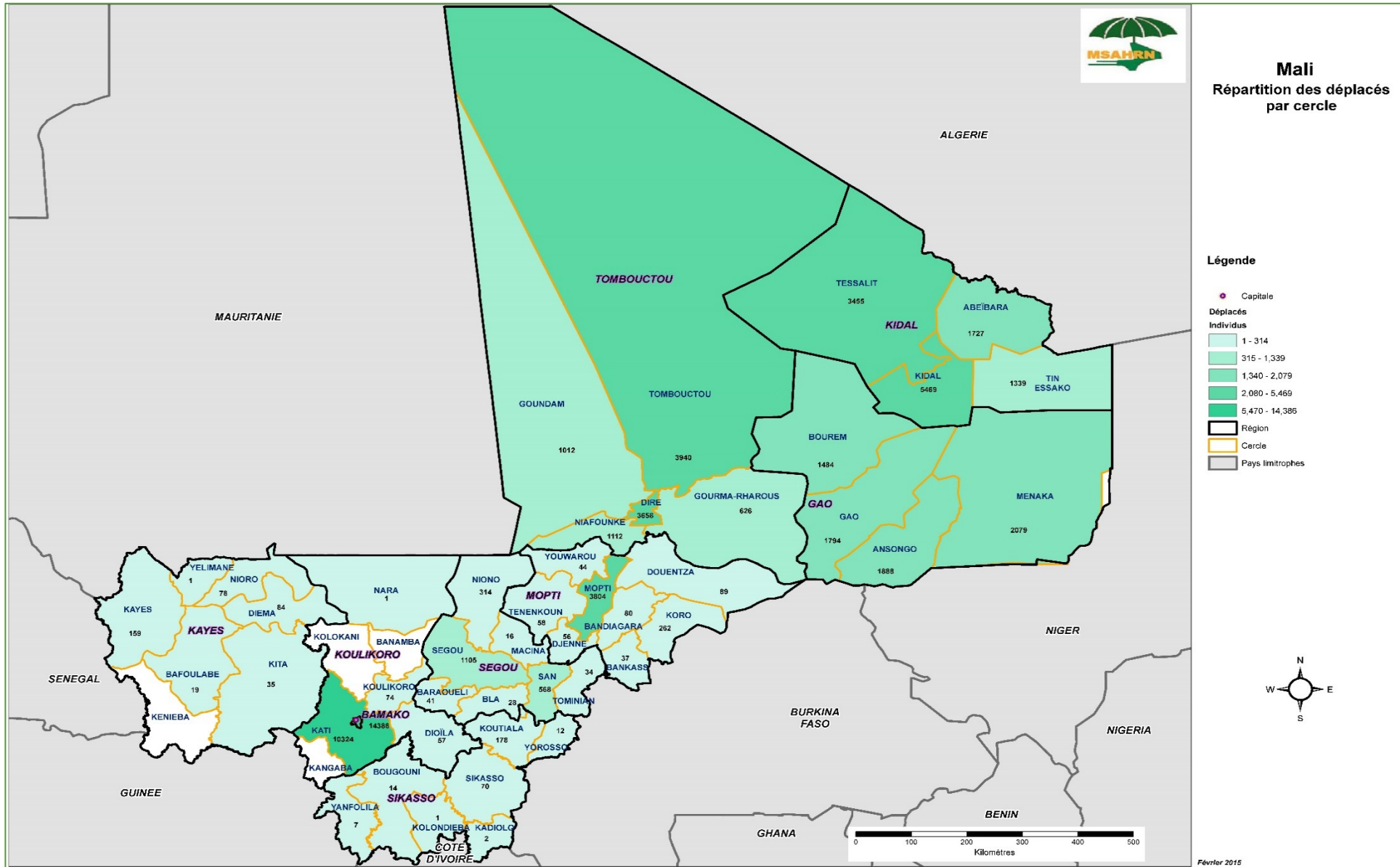
ANNEXE I
PDIs Par Région - Cercles au Sud

Region - Cercle	Ménages	Individus
Bamako district	2 569	14 386
Kayes	140	376
Bafoulabe	5	19
Diema	16	84
Kayes	66	159
Kita	13	35
Nioro	39	78
Yelimane	1	1
Koulikoro	1 738	10 456
Dioïla	13	57
Kati	1 699	10 324
Koulikoro	25	74
Nara	1	1
Mopti	1 410	4 430
Bandiagara	37	80
Bankass	16	37
Djenne	34	56
Douentza	26	89
Koro	60	262
Mopti	1 213	3 804
Tenenkou	18	58
Youwarou	6	44
Ségou	502	2 106
Baraoueli	12	41
Bla	9	28
Macina	5	16
Niono	64	314
San	100	568
Ségou	304	1 105
Tominian	8	34
Sikasso	186	284
Bougouni	13	14
Kadiolo	2	2
Kolondieba	1	1
Koutiala	98	178
Sikasso	62	70
Yanfolila	3	7
Yorosso	7	12
TOTAL	6 545	32 038

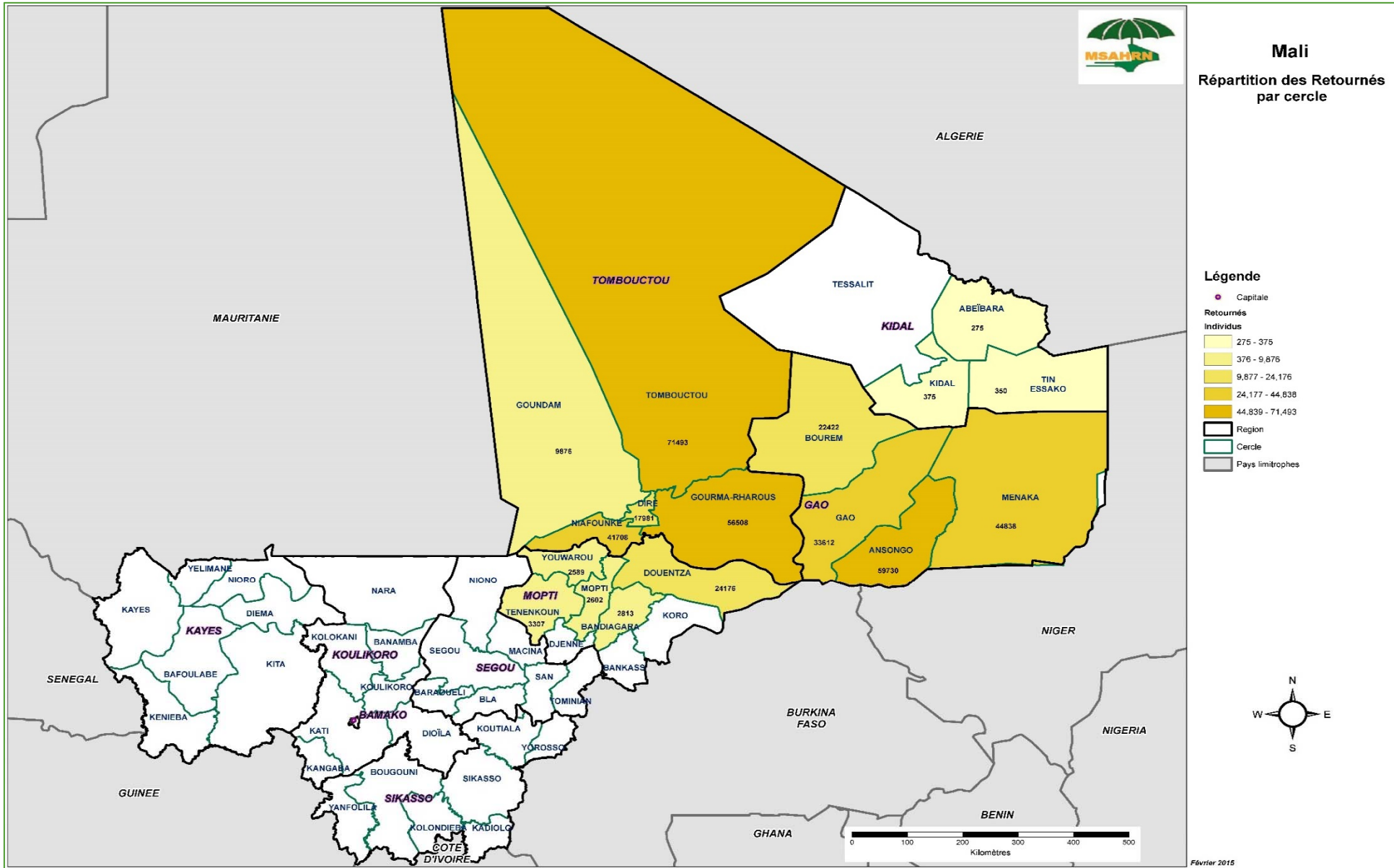
PDIs Par Région - Cercles au Nord

Region - Cercle	Ménages	Individus
Gao	1 316	7 245
Ansongo	340	1 888
Bourem	256	1 484
Gao	332	1 794
Ménaka	388	2 079
Kidal	2 194	11 990
Abeïbara	577	1 727
Kidal	423	5 469
Tessalit	852	3 455
Tin Essako	342	1 339
Tombouctou	2 578	10 348
Dire	1 128	3 658
Goundam	277	1 012
Gourma-Rharous	142	626
Niafounke	199	1 112
Tombouctou	832	3 940
TOTAL	6 088	29 583

ANNEXE II



ANNEXE III



ANNEXE IV MÉTHODOLOGIE

Les activités de la DTM sont basées sur la méthodologie approuvée par la Commission Mouvement de Populations et sont menées par des équipes mixtes composées de membres, de la Direction Nationale du Développement Social (DNDS) et de la Direction Générale de la Protection Civile et de l'OIM.

Enregistrement :

Les opérations d'enregistrement consistent à faire le profilage des populations déplacées en collectant des données relatives à leur profil démographique, l'historique de déplacement, les besoins, l'assistance reçue ainsi que les vulnérabilités identifiées.

- **Formation.** La formation des équipes en charge de la collecte de données a lieu par groupe de 20 à 30 personnes. Les formations sont menées par les agents de la DNDS. Les superviseurs et enquêteurs de la DNDS ainsi que les représentants de la Direction Générale de la Protection Civile sont les cibles privilégiées de ces sessions qui couvrent notamment : les objectifs de la DTM, la méthodologie, les outils de collecte de données, ainsi que des informations concernant la collecte et la protection de données. Des personnes déplacées sont également invitées à ces sessions et sont intégrées aux équipes d'enregistrement.
- **Communication.** Des campagnes de communication sont mises en œuvre afin d'informer les populations déplacées sur la date et l'objectif des enregistrements. L'équipe de la DNDS travaille en collaboration étroite avec les maires, chefs de quartiers, points focaux des PDIs et crieurs publics afin de faire parvenir les messages-clé aux populations déplacées.
- **Collecte des données.** La collecte de données se fait selon une approche communautaire et inclut des chefs de quartiers, des représentants des ONGs, des leaders communautaires ainsi que des personnes déplacées.

Dans les régions sud, la collecte de données se réalise en trois étapes :

1. **Evaluation au niveau des communes :** Une évaluation au niveau des communes où ont été identifiées des personnes déplacées est réalisée au travers d'entretiens auprès d'informateurs clés (maire, représentants des personnes déplacées) et de visites de terrain. Ces évaluations permettent de confirmer la présence de personnes déplacées dans ces communes, d'identifier les quartiers où se trouvent ces personnes ainsi que de collecter des informations concernant les services fournis, les besoins et l'assistance délivrée.
2. **Evaluation au niveau des quartiers :** Une évaluation au niveau des quartiers où ont été identifiées des personnes déplacées est réalisée au travers d'entretiens auprès d'informateurs clés (chefs de quartiers/fractions/bandes, représentants des personnes déplacées et retournées, officiels locaux etc.) et de visites terrain. Ces évaluations permettent de confirmer la présence de personnes déplacées dans ces quartiers ainsi que de faire état des services fournis, des besoins, de l'assistance délivrée, des problèmes de sécurité ainsi que des besoins en terme d'emploi.
3. **Enregistrement des ménages déplacés :** L'enregistrement des ménages déplacés se fait au travers d'un entretien individuel avec le chef de ménage. Des données telles que le nombre de membres du foyer, leurs profils et vulnérabilités, l'historique des déplacements, l'assistance et les besoins sont collectées durant cette étape.

Les étapes 1, 2 et 3 ont été réalisées dans le sud du pays et les informations collectées sont mises à jour régulièrement.

Dans les régions nord, les étapes 1 et 2 du processus prennent également en compte les personnes retournées. L'étape numéro 3, conformément aux vœux de la CMP, n'a pas été réalisée au nord et ce afin de ne pas différencier les déplacés et retournés du reste des populations au nord (communautés hôtes et retournés) qui sont également vulnérables et dont les besoins devraient au même titre que les populations déplacées être pris en compte.

Saisie des données. Les données DTM sont contrôlées lors de la collecte des informations sur le terrain ainsi

que lors du traitement des fiches d'enregistrement. La saisie des données est réalisée de façon régulière par vingt agents de saisie sous la supervision du responsable de la base de données. Un contrôle de qualité des données est réalisé régulièrement afin d'éviter les doublons et les erreurs de saisie.

- **Mise à jour des données :** Des opérations sur le terrain sont menées de façon régulière afin de vérifier la présence des personnes enregistrées. Ces vérifications se font au travers d'agents permanents basés dans l'ensemble des régions du pays.

Points de suivi des mouvements de populations/Flow Monitoring Points (FMP) :

Cet exercice n'a pas vocation à être exhaustif et vise avant tout à produire des tendances en termes de déplacement ainsi qu'à agir comme système d'alerte précoce en cas de déplacements massifs et soudains de populations,

- **Formation :** Comme pour l'enregistrement, les équipes déployées aux FMP sont composées d'agents de la DNDS, de la Direction Générale de la Protection Civile ainsi que de l'OIM. Ces équipes ont été formées sur la méthodologie retenue pour cet exercice, sur l'utilisation du questionnaire employé ainsi que sur des questions essentielles relatives à la protection.
- **Collecte des données :** Les équipes FMP sont placées dans certains lieux d'entrée et de transit clés tels que les gares routières et fluviales. Le recensement des personnes déplacées se rendant du sud vers le nord, du nord vers le sud ou entre les régions nord se fait généralement à l'intérieur des moyens de transport empruntés par ces personnes (bus ou pinasses). La collecte de données aux points FMP permet également d'identifier les personnes déplacées les plus vulnérables durant leurs voyages ou une fois arrivées à destination. Si besoin, ces personnes bénéficient d'un appui de l'OIM ou sont référées aux partenaires présents sur le terrain.
- **Saisie des données :** Les données FMP sont vérifiées par les superviseurs de terrain avant d'être transmises aux officiers de base de données en charge de leur saisie.

Evaluation des besoins:

Cet exercice vise, au niveau des villages identifiés, à mieux appréhender et quantifier les besoins des populations affectées par la crise: populations déplacées, retournées et communautés d'accueil. Les informations collectées concernent les secteurs alimentation, eau/hygiène/assainissement, abri, moyen de subsistance et éducation.

- **Formation:** Les formations pour les évaluations des besoins sont menées par des représentants de la DNDS dans les régions de Gao, Tombouctou et Mopti. Ces formations sont effectuées au profit des staffs DNDS ainsi que des agents de la Direction Générale de la Protection Civile.
- **Collecte des données :** Ces évaluations sont menées dans des villages des régions de Gao, Tombouctou et Mopti où une forte concentration de personnes déplacées et retournées ont été identifiées.

Saisie des données : Les données collectées sur le terrain seront vérifiées puis entrées dans la base de données de la DNDS. Ces données seront mises en commun avec les partenaires qui réalisent des évaluations similaires au nord afin de permettre une analyse commune des besoins identifiés dans ces régions.